

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Puy de Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU BOIS DE L'AUMÔNE

SEANCE DU
12 JUIN 2023

Nombre de membres			
Afférents au Bureau Syndical	En exercice	Présents	Quorum
21	12	11	11

Date de convocation du Bureau Syndical
06 juin 2023

Date d'affichage de la convocation
06 juin 2023

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 11
Nombre de délégués ayant voté pour : 11
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenus : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le 12 juin 2023 à 18h00, les membres du Bureau Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, au siège du SBA, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents : Bruno CHAMPOUX, Lionel CHAUVIN, Pierre DESMARETS, Gilles DOLAT, Alain LAGRU, Stéphane LOBREGAT, Jacques LOCUSSOL, Frédérick MARTIN, Florence PLUCHART, Jean-Paul POUZADOUX, Michel SAHUT.

Le quorum étant atteint, le Bureau Syndical peut délibérer.

Thème : MARCHES PUBLICS

dél. 25-2023 : Autorisation de signature d'un marché n°2308M relatif à la fourniture de conteneurs enterrés, semi-enterrés destinés à la collecte des déchets ménagers et d'abris-bacs destinés à la collecte des biodéchets

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Guide interne de la Commande Publique approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 31 janvier 2023 ;

VU la délibération n°2021-17 du Comité Syndical en date du 09 février 2021 portant délégation de compétences au Président et au Bureau stipulant que le Comité Syndical délègue au Bureau Syndical toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, services et travaux ou accords-cadres d'un montant supérieur au seuil de procédure formalisée selon les textes en vigueur ;

CONSIDÉRANT :

- le lancement de l'accord-cadre avec minimum et maximum, passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 R. 2162-14 du Code de la commande publique,
- la procédure de passation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,
- les besoins du syndicat en matière de fourniture de conteneurs enterrés et semi-enterrés destinés à la collecte des déchets ménagers et d'abris-bacs destinés à la collecte des biodéchets,

Les prestations sont réparties en 3 lots et chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande attribué à un seul opérateur économique :

Lot	Désignation	Maximum HT pour 4 ans
01	CONTENEURS ENTERRES DESTINES A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	1 000 000,00 €
02	CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS DESTINES A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	1 300 000,00 €
03	ABRIS BACS DESTINES COLLECTE DE BIODECHETS	600 000,00 €

CONSIDÉRANT :

- l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 mai 2023 pour l'ouverture des plis,
- l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 02 juin 2023 pour le jugement des offres,
- les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :
 - o la situation juridique
 - o les capacités professionnelles, techniques et financières
- les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Valeur technique <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de conception et matériaux • Ergonomie d'utilisation et de collecte • Fonctionnement du contrôle d'accès... 	30.0 %
2-Prix des prestations	50.0 %
3-Délai de livraison	10.0 %
4-Valeur Environnementale <ul style="list-style-type: none"> • Part de matériaux recyclés • Mode de livraison • Démarches environnementales de l'entreprise... 	10.0 %

- les critères énoncés dans le règlement de consultation, la commission a procédé au classement des offres proposées :

Lot	Désignation	Nombre d'offres
01	CONTENEURS ENTERRES DESTINES A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	3
02	CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS DESTINES A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	4
03	ABRIS BACS DESTINES COLLECTE DE BIODECHETS	2

Le Bureau Syndical, Oui l'exposé du Président,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20230612-DEL25-2023-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre n°2308M relatif à la fourniture de conteneurs enterrés, semi-enterrés destinés à la collecte des déchets ménagers et d'abris-bacs destinés à la collecte des biodéchets avec les titulaires suivants :

- **Lot n°1 :** Fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte des déchets ménagers (montant maximum pour la durée du marché : 1 000 000,00 € HT)
 - **ASTECH SAS** (68190 ENSISHEIM)
- **Lot n°2 :** Fourniture de conteneurs semi-enterrés destinés à la collecte des déchets ménagers (montant maximum pour la durée du marché : 1 300 000,00 € HT)
 - **SAS THIERRY LEMEE TP** (53150 MONTSURS)
- **Lot n°3 :** Fourniture d'abris-bacs destinés à la collecte des biodéchets (montant maximum pour la durée du marché : 600 000,00 € HT)
 - **ASTECH SAS** (68190 ENSISHEIM)

Article 2 : L'accord-cadre est conclu pour une période de quatre ans ferme.


Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer tous les documents utiles à l'aboutissement de cet accord-cadre et des des marchés subséquents, y compris les éventuels avenants.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,


Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20230612-DEL25-2023-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023